

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric



Liste des délibérations du Conseil Communautaire Séance du 11 février 2026

Etaient présents :

Laurence BACLE - Toine BOURRAT – Willy BOYE – Monique BUCHER (jusqu'au point 26-003) - Françoise CHANCEL - Jacques CHAUMETTE (jusqu'au point 26-003) - Marie-Christine CHAVILLON – Dominique CHESNEAU (jusqu'au point 26-003) – Emmanuelle COEURET - Annie CONNETABLE – Grégoire CORBY – Corine DESAUW - Sylvain DURAND – Philippe EMMANUEL - Laurent GISQUET - Olivier GOUPILLON - Bertrand HAUET - Bernard JACQUES – Stéphane JEAN - Annie JOSEPH – Yves LAMBERT (jusqu'au point 26-003) – Françoise LENARD - Ghislaine LESADE – Annie LOBSTEIN - Michel LOMMIS - Laurent LOUESDON – Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU - Magali MEJEAN – Thomas MENGELLE-TOUYA (jusqu'au point 26-003) - Christiane METREAU - Pascal MICHELOT – François MOUTOT - Dominique NICCO - Guy PELISSIER - Denise PLANCHON - Benoit POUYET – Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Marie-José ROSSI-JAOUEN - Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY - Nadine VILLEVALOIS.

Etaient absents, excusés et représentés

Raphael NIVOIT	a donné pouvoir à	Grégoire CORBY
Nadine GOHARD	a donné pouvoir à	Yves REVEL
Sophie MAIRESSE	a donné pouvoir à	Félicien MARGUERETTAZ
Agnès CORDONNIER	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Hervé PLANCHENAUT	a donné pouvoir à	François MOUTOT
Thomas MENGELLE-TOUYA	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET (à partir du point 26-004)

Secrétaire de séance : Denise PLANCHON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Du point 26-001 au point 26-003

Présents : 44 Pouvoirs : 5 Votants : 49

Du point 26-004 au point 26-008

Présents : 39 Pouvoirs : 6 Votants : 45

Le Conseil Communautaire,

26-001 APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du 10 décembre 2025

26-002 PREND ACTE à l'unanimité de la présentation du rapport de la CLECT

PREND ACTE de la transmission par le Président de la CLECT du rapport aux communes disposant de trois mois pour se prononcer sur celui-ci

Auteuil-le-Roi		DONNE mandat au Président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération
Autouillet		
Bazoches-sur-Guyonne	26-003	PREND ACTE à l'unanimité du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
Behoust	26-004	PREND ACTE à l'unanimité de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2025 sur la base du rapport d'orientations budgétaires transmis le 6 mars 2025
Beynes		
Boissy-sans-Avoir		DIT qu'une étude sur l'évolution des attributions de compensation devra être initiée par la nouvelle gouvernance pour répondre aux demandes de redistribution des ressources intercommunales
Flexanville		
Galluis	26-005	ACCEPTE à l'unanimité que CCCY soit substituée au SIEED comme seul débiteur du Prêt, en date d'effet du 31 décembre 2025, pour l'intégralité de son capital restant dû envers le Crédit agricole d'Ile-de-France, soit 3 026 674,92 €.
Gambais		
Garancières		Cette décision est conditionnée au fait que le Conseil communautaire de la CCPH s'engage à ce que la CCPH rembourse à la CCCY, jusqu'au terme, 53,78 % de toutes sommes dues à ce titre, afin que le service du remboursement de la dette au titre du Prêt qui restera finalement à la charge de la CCCY, jusqu'à son terme, soit celui qui aurait résulté de la mise en œuvre de la décision du Conseil communautaire de la CCCY que celle-ci soit substituée au SIEED comme codébitrice du Prêt à hauteur de 46,22 % seulement de toutes sommes restant dues à ce titre, ladite quotité de 46,22 % du prêt étant celle qui a financé les travaux de reconstruction de la déchetterie de Garancières qui lui revient.
Goupillières		
Grosrouvre		
Jouars-Pontchartrain		
La Queue-Lez-Yvelines		
Le Tremblay-sur-Mauldre		
Les Mesnuls		PRECISE que le Conseil communautaire de la CCPH doit également adopter une délibération qui accepte que la CCPH rembourse à la CCCY, jusqu'au terme, 53,78 % de toutes sommes dues à ce titre, afin que le service du remboursement de la dette au titre du Prêt qui restera finalement à la charge de la CCCY, jusqu'à son terme, soit celui qui aurait résulté de la mise en œuvre de la décision du Conseil communautaire de la CCCY que celle-ci soit substituée au SIEED comme codébitrice du Prêt à hauteur de 46,22 % seulement de toutes sommes restant dues à ce titre, et que le service du remboursement de la dette au titre du Prêt qui restera finalement à la charge de la CCPH, jusqu'à son terme, soit celui qui aurait résulté de la mise en œuvre de la décision du Conseil communautaire de la CCPH que celle-ci soit substituée au SIEED comme codébitrice du Prêt à hauteur de 53,78 % seulement de toutes sommes restant dues à ce titre, ladite quotité de 53,78 % du prêt étant celle qui a financé les travaux de reconstruction de la déchetterie de Houdan qui lui revient.
Marcq		
Mareil-le-Guyon		
Méré		
Millemont		
Montfort-L'amaury		
Neauphle-le-Château		
Neauphle-le-Vieux		
St-Germain-de-la-Grange		
Saint-Rémy-L'Honoré		
Saulx-Marchais		
Thiverval-Grignon		
Thoiry		
Vicq		DIT que La CCPH et la CCCY se concerteront dans le cas où l'un ou l'autre (ou les deux) désirent mettre en œuvre une modalité du contrat de Prêt pour la part qui la concerne, et en particulier, dans le cas où l'un ou l'autre (ou les deux) désirent mettre en œuvre, chacune pour la part qui lui revient, les modalités du contrat de Prêt qui prévoient que la Collectivité Emprunteuse peut rembourser par anticipation tout ou partie (sans pouvoir être inférieure à 20 % du montant initial du prêt sauf s'il s'agit de son solde) du capital restant dû.
Villiers-le-Mahieu	26-006	ADOpte à la majorité (5 contre : Philippe Emmanuel, Marie-José Rossi-Jaouen, Michel Roux, Françoise Chancel, Annie Connetable – 12 abstentions : Emmanuelle Coeuret, Benoit Pouyet, Corine Desauw, Laurence Bacle, Olivier Goupillon, Pascal Marteau, Félicien Marguerettaz, Sophie Mairesse, Elisabeth Sandjivy, Agnès Cordonnier, Bertrand Hauet, Thomas Mengelle-Touya) le Plan Climat Air Energie Territorial de Cœur d'Yvelines, tel qu'annexé à la présente
Villiers-Saint-Frédéric		

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

délibération ; Les éléments relatifs à l'évaluation environnementale, ainsi qu'à la procédure de participation du public seront également annexés à la délibération.

APPROUVE la mise en œuvre de ce PCAET pour une période de 6 ans (2025-2031) et en autorise la poursuite de la coordination, de l'animation territoriale afin de créer une dynamique partagée autour des questions « air-énergie-climat » et de veiller à la mise en œuvre du plan d'action,

CHARGE le Président de la mise à disposition du PCAET et de la déclaration environnementale, et de l'information relative à l'adoption du PCAET dans les conditions réglementairement prévues

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches et signer tout document en lien avec l'exécution de la présente délibération

26-007 **AUTORISE à l'unanimité** le versement des fonds de concours suivant les tableaux ci-après.

Fonds de concours « Général » :

- ✓ Réhabilitation, travaux, extension et construction sur le patrimoine bâti

Garancières	Extension école maternelle	129 789,00 €
Beynes	Travaux étanchéité : toit de la crèche	6 810,77 €
Méré	Restauration toiture église versant sud	64 981,53 €
Flexanville	Réfection charpente et toiture de l'église	62 775,00 €

- ✓ Travaux de voirie (limitation à 30% de l'enveloppe communale)

Les Mesnuls	Réfection voirie rue de la vallée	3 926,09 €
Auteuil-Le-Roi	Réfection chemin de l'aqueduc	19 205,39 €
Le Tremblay-Sur-Mauldre	Travaux de voirie : création ilots en entrée de ville	15 709,25 €

- ✓ Travaux d'aménagements de sécurité et d'accessibilité PMR

Millemont	Sécurisation rue de la gare /rte de la sablière	9 700,25 €
Beynes	Travaux accessibilité église (PMR)	21 400,00 €
Beynes	Amélioration de la sécurité de la Barbacane	11 500,00 €

- ✓ Travaux favorisant le maintien du commerce local et de l'artisanat

Les Mesnuls	Travaux d'accousitque maison du jardinier	3 315,50 €
-------------	---	------------

Fonds de concours « Transition Energétique » :

Thoiry	Remplacement PAC école élémentaire	46 994,45 €
Galluis	Rénovation énergétique de batiments communaux	132 362,00 €
Garancières	Changement huisseries école élémentaire	24 162,00 €
Beynes	Rénovation EP candélabres	45 674,79 €
Méré	Changement des huisseries de l'école	24 154,93 €

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

26-008 **AUTORISE à l'unanimité** le versement du fonds de concours suivant le tableau ci-après

Saint-Rémy L'Honoré	Vidéoprotection nouvelle mairie	2 884,20 €
---------------------	---------------------------------	------------

AUTORISE le Président à signer les conventions et autres documents relatifs à ce fonds de concours



P/o Le Président empêché,
François MOUTOT, 2^{ème} Vice-Président